


Commission économique pour l'Europe

 Réunion des Parties à la Convention sur
 la protection et l'utilisation des cours d'eau
 transfrontières et des lacs internationaux

Sixième session

Rome, 28-30 novembre 2012

Rapport de la Réunion des Parties sur sa sixième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–11	3
A. Participation.....	2–8	3
B. Questions d'organisation	9–11	4
II. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de ses protocoles, et rapport sur la vérification des pouvoirs	12–14	5
III. Cérémonie d'ouverture et débat de haut niveau.....	15–19	5
IV. Bilan des activités réalisées et examen des activités futures dans les différents domaines d'activité	20–64	7
A. Mécanisme destiné à appuyer l'application et le respect de la Convention....	20–24	7
B. Appui à l'application par le renforcement des capacités et l'aide sur le terrain.....	25–27	7
C. Eaux souterraines transfrontières.....	28–31	8
D. Évaluation de l'état des eaux transfrontières	32–38	9
E. Surveillance et évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations	39–41	10
F. Eau et écosystèmes	42–44	11
G. L'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.....	45–51	12
H. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales	52–57	13

I.	Eau et accidents industriels.....	58–64	14
V.	Ouverture de la Convention	65–70	16
VI.	Coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé.....	71–73	17
VII.	Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et partenaires internationaux	74–81	18
VIII.	Vision de l'avenir de la Convention sur l'eau	82–84	19
IX.	Programme de travail pour 2013-2015, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre	85–93	20
X.	Centre international d'évaluation de l'eau	94–96	21
XI.	Élection du Bureau.....	97	21
XII.	Date et lieu de la septième session de la Réunion des Parties.....	98	22
XIII.	Présentation des principales décisions	99	22
XIV.	Clôture de la session	100	22
Annexe			
	Résumé du Président sur le débat de haut niveau consacré au vingtième anniversaire de la Convention et à son ouverture à tous les États Membres des Nations Unies.....		23

Pour des raisons pratiques, les documents ci-après adoptés par la Réunion des Parties à sa sixième session sont publiés dans des additifs distincts au présent rapport:

- Programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1)
- Décisions et vision de l'avenir de la Convention (ECE/MP.WAT/37/Add.2)

I. Introduction

1. La sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est tenue à Rome du 28 au 30 novembre 2012, à l'invitation du Gouvernement italien. La réunion s'est tenue immédiatement après la Table ronde internationale sur la gestion des ressources en eau transfrontières dans le sud de la Méditerranée (Rome, 26 et 27 novembre 2012)¹.

A. Participation

2. Ont participé à cette sixième session des délégations des Parties à la Convention ci-après: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turkménistan et Ukraine. Un représentant de la Commission européenne a représenté l'Union européenne (UE), qui est Partie à la Convention. Le représentant de l'Italie a aussi fait des déclarations au nom de l'UE et de ses États membres. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le bureau du Représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale étaient également représentés.

3. Des délégations des États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) ci-après non parties à la Convention étaient en outre présentes: Arménie, Chypre, États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizistan, Monténégro, Tadjikistan et Turquie.

4. Des délégations des États non membres de la CEE ci-après ont participé à la session: Afghanistan, Algérie, Bangladesh, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Honduras, Iraq, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, République démocratique du Congo, République islamique d'Iran, Thaïlande, Tunisie et Yémen. Un représentant de la Palestine a aussi assisté à la session.

5. Ont assisté à la réunion des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, de l'ONU-Eau, du Programme de l'ONU-Eau pour le plaidoyer et la communication dans le cadre de la décennie, de la Banque mondiale, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC).

6. Ont aussi assisté à la réunion des représentants du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, de Forest Europe (la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe), du Partenariat mondial pour l'eau, du secrétariat du Partenariat mondial pour l'Eau-Méditerranée,

¹ De plus amples informations sur la table ronde sont disponibles à l'adresse http://www.unece.org/env/water/southmed_roundtable.html.

de l'Organisation internationale de droit du développement, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Centre du droit de l'environnement, du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États d'Asie centrale pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau, du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, de la Commission internationale du bassin de la Save, de la Commission internationale de l'Escaut, de la Commission internationale pour la protection des eaux italo-suissees et de la Commission du bassin du lac Tchad. En outre, une délégation de l'Initiative de la Commission du bassin du Mékong sur l'adaptation et le changement climatique a assisté à une partie de la réunion et à la table ronde sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières organisée immédiatement avant la réunion le 27 novembre.

7. Les centres régionaux pour l'environnement ci-après étaient représentés: le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et le Centre régional pour l'environnement du Caucase.

8. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient présents: Black Sea Women's Club, Conservation International, International Environmental Association of River Keepers (ECO-TIRAS), Croix verte internationale, Association internationale du droit des eaux, Conseil international pour le droit de l'environnement, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Institut international du développement durable, Office international de l'eau, Réseau international des organismes de bassin (RIOB), MAMA-86, Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable, Comité national azerbaïdjanais pour le Programme hydrologique international, New Vision International, RBM solutions, Rivers Without Boundaries Coalition, Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI), Institut international de l'eau de Stockholm (SIWI), ECO-Forum européen, Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amou-Daria, Wetlands International, Femmes d'Europe pour un avenir commun, Fonds mondial pour la nature et les universités de Berne, du Caire, de Dundee et de Genève.

B. Questions d'organisation

9. La Réunion des Parties a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/36².

10. La session était présidée par M^{me} Sibylle Vermont, Présidente de la Réunion des Parties. Conformément au Règlement intérieur, des parties de la session étaient présidées par M. Massimo Cozzone (Italie), Vice-Président du Bureau, M^{me} Heide Jekel (Allemagne), Présidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, et M^{me} Lea Kauppi (Finlande), Présidente du Groupe de travail chargé de la surveillance et de l'évaluation.

² On trouvera des renseignements sur la session, notamment les documents, une liste des participants, des exposés, les programmes des manifestations parallèles, sur le site Web de la Convention, à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/mop6.html>.

11. Six manifestations parallèles ont été organisées pendant l'heure du déjeuner sur les thèmes ci-après:

- a) Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières: travaux futurs s'appuyant sur les enseignements tirés;
- b) La Convention sur l'eau de la CEE et la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau³: valeur, perspectives futures et possibilités de synergies;
- c) Les Dialogues sur les politiques nationales de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau: recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés, concevoir des idées pour le futur;
- d) Comment le système des Nations Unies appuie la coopération en matière d'eaux transfrontières;
- e) Gérer ensemble les eaux transfrontières: commissions mondiales fluviales, lacustres et aquifères;
- f) Examen les liens écosystémiques entre l'eau, l'énergie et l'alimentation: une évaluation thématique dans les bassins transfrontières.

II. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et de ses protocoles, et rapport sur la vérification des pouvoirs

12. La Réunion a pris note du rapport du Bureau, dans lequel il était indiqué que les pouvoirs présentés par les Parties étaient conformes.

13. Le secrétariat de la Convention a communiqué aux participants l'état des ratifications de la Convention, du Protocole sur l'eau et la santé et du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (Protocole sur la responsabilité civile) ainsi que l'état des amendements aux articles 25 et 26 de la Convention. Au moment où se tenait la Réunion, 38 États membres de la CEE et l'UE étaient parties à la Convention. Le Protocole sur l'eau et la santé, entré en vigueur le 4 août 2005, comptait 25 Parties. Le Protocole sur la responsabilité civile avait été signé par 24 pays et ratifié par un seul d'entre eux. Les amendements aux articles 25 et 26 avaient été ratifiés par 27 Parties et devaient par conséquent entrer en vigueur le 6 février 2013.

14. Plusieurs Parties ont fait savoir qu'elles avaient engagé la procédure de ratification des amendements à la Convention; il s'agissait de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Grèce, du Kazakhstan, de la Slovaquie et de l'UE. La Fédération de Russie a annoncé avoir récemment mené à son terme la procédure nationale de ratification.

III. Cérémonie d'ouverture et débat de haut niveau

15. M. Rocco Buttiglione, Vice-Président de la Chambre des députés d'Italie, a ouvert la réunion. M. Corrado Clini, Ministre italien de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer, a prononcé une allocution devant la Réunion des Parties.

³ Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

16. Une déclaration du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a été lue par le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, Andrey Vasilyev. M. Vasilyev a ensuite pris la parole au nom de la CEE.

17. Pendant la session, un débat de haut niveau a été organisé les 28 et 29 novembre. Le 28 novembre, il a essentiellement porté sur la célébration du vingtième anniversaire de la Convention et sur l'ouverture de celle-ci aux États Membres des Nations Unies. Le débat de haut niveau a examiné les principales réalisations de la Convention et les défis restant à surmonter ainsi que les vues et attentes au regard de la mondialisation de la Convention (voir annexe). Le 29 novembre 2012, le Traité bilatéral de coopération sur la conservation et le développement durable du bassin du Dniestr (Traité du Dniestr) a été signé par le Ministre de l'environnement de la République de Moldova, M. Gheorge Salaru, et le Ministre de l'écologie et des ressources naturelles de l'Ukraine, M. Eduard Stavyt'skyi.

18. La Réunion des Parties a:

a) Accueilli avec satisfaction les nombreuses déclarations de Parties, de non-Parties et d'organisations internationales et non gouvernementales mettant en exergue les réalisations faites dans le cadre de la Convention durant les vingt dernières années et les difficultés restant à surmonter, et a convenu de tenir compte de ces réalisations et difficultés dans ses délibérations, en particulier lors de l'examen du futur programme de travail;

b) Mis l'accent sur l'importance cruciale de l'ouverture de la Convention à tous les États Membres des Nations Unies et a accueilli avec satisfaction les nombreuses expressions par des pays non membres de la CEE du souhait d'adhésion à la Convention ou de participation à ses activités.

19. En outre, la Réunion des Parties a:

a) Accueilli avec satisfaction la signature du Traité du Dniestr entre le Gouvernement de la République de Moldova et le Conseil des ministres de l'Ukraine, ce qui a reconfirmé l'importance et l'efficacité de la Convention en matière de promotion de la coopération transfrontière;

b) Reconnu que le processus qui a conduit au Traité avait abouti grâce à la participation d'un grand nombre d'acteurs, notamment de parties prenantes venant de différents secteurs, de la société civile, des organisations internationales – en particulier la CEE, l'OSCE et le PNUE, dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité – et à l'appui financier de la Finlande et de la Suède;

c) Encouragé les Parties à la Convention et les organisations partenaires à apporter, en tant que de besoin, davantage appui à la coopération en cours concernant le Dniestr;

d) Encouragé par ailleurs la République de Moldova et l'Ukraine à partager leur expérience relative à l'élaboration et à la mise en œuvre du Traité avec les autres pays de la région de la CEE et au-delà.

IV. Bilan des activités réalisées et examen des activités futures dans les différents domaines d'activité

A. Mécanisme destiné à appuyer l'application et le respect de la Convention

20. Le Président du Conseil juridique a rendu compte des négociations menées par le Conseil juridique en 2010-2012, qui avaient abouti au projet de décision sur l'appui à l'application et au respect de la Convention (ECE/MP.WAT/2012/L.4), et a présenté en détail les caractéristiques distinctives du mécanisme proposé pour l'appui à l'application et au respect de la Convention.

21. Les participants ont félicité le Conseil juridique pour l'excellent travail accompli et ont accueilli favorablement la création du mécanisme.

22. Le Président de la Réunion des Parties a invité les Parties à élire les neuf membres du Comité d'application et a rappelé que celui-ci devrait être doté de façon équilibrée d'une expertise technique, juridique et en matière de gestion, et qu'une répartition géographique équitable devrait être prise en compte dans la composition du Comité.

23. S'agissant de la possibilité d'introduire une procédure de présentation de rapports au titre de la Convention, des participants à la Réunion ont souligné que, avant toute décision sur la question, il importait d'en examiner les conséquences, les avantages et les inconvénients. Les participants étaient en faveur d'un débat sur la possibilité d'introduire une procédure de présentation de rapports au titre de la Convention dans le cadre du programme de travail pour 2013-2015. Ils ont souligné le fait qu'une telle procédure ne devrait pas faire double emploi avec d'autres obligations existantes en matière de présentation de rapports, en particulier avec celles découlant de la législation de l'UE, ou avec les évaluations régulières prévues dans la Convention.

24. La Réunion des Parties a:

a) Adopté la décision VI/1 sur l'appui à l'application et au respect de la Convention (voir ECE/MP.WAT/37/Add.2);

b) Élu par consensus les membres ci-après du Comité d'application pour un mandat complet: M^{me} Vanya Grigorova (Bulgarie), M. Kari Kinnunen (Finlande), M. Stephen McCaffrey (États-Unis d'Amérique), M. Aliaksandr Stankevich (Biélorus), M. Ivan Zavadsky (Slovaquie), et les membres ci-après pour la moitié d'un mandat: M. Johan Gerrit Lammers (Pays-Bas), M. Saghit Ibatullin (Kazakhstan), M^{me} Anne Schulte-Wülwer-Leidig (Allemagne) et M. Attila Tanzi (Italie);

c) Considéré que la répartition géographique reflétée dans la première élection ne devrait pas constituer un précédent pour les élections futures;

d) Décidé d'inclure une activité relative à l'«Examen du besoin de présenter des rapports au titre de la Convention» dans le programme de travail pour 2013-2015.

B. Appui à l'application par le renforcement des capacités et l'aide sur le terrain

25. Le Conseiller régional de la CEE pour l'environnement a présenté les résultats des différentes activités d'assistance mises en œuvre en 2010 pour appuyer l'application de la Convention en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Au nombre des principales réalisations, on peut citer la mise au point et la signature du

Traité du Dniestr et le Mémoire d'accord pour la gestion du bassin transfrontière élargi du Drin. Parmi les difficultés rencontrées, l'absence de coopération intersectorielle a été soulignée. Les orientations futures prévues pour les activités d'assistance en 2013-2015 ont aussi été présentées.

26. L'Ouzbékistan a mis l'accent sur l'importance des activités d'appui à l'application et a souligné la nécessité de renforcer les capacités en matière de surveillance du débit de l'eau dans les pays d'Asie centrale. Le Kirghizistan s'est dit très satisfait des travaux qui avaient bénéficié de l'appui des projets en Asie centrale. L'Azerbaïdjan et la Géorgie ont souligné leur engagement à mettre la dernière main à un accord bilatéral relatif au fleuve Kura. L'ex-République yougoslave de Macédoine a exprimé sa satisfaction pour l'appui apporté par la CEE dans le bassin du Drin. Le FEM a indiqué qu'il envisageait de financer un projet proposé par la CEE et le PNUD sur une coopération transfrontière et une gestion intégrée des ressources en eau efficaces dans le bassin des fleuves Chu et Talas.

27. La Réunion des Parties a:

a) Reconnu l'importance des projets de renforcement des capacités et d'assistance en tant qu'instruments cruciaux de l'appui à l'application de la Convention;

b) Décidé d'inclure de tels projets dans le programme de travail pour 2013-2015, en tant que partie intégrante du domaine d'activité 1 «Appui à la mise en œuvre de la Convention et à l'adhésion à celle-ci»;

c) Remercié le Conseiller régional pour son aide ainsi que les donateurs et les partenaires qui ont permis la mise en œuvre des projets;

d) Appelé les Parties, non-Parties et autres acteurs à fournir des ressources financières et en nature pour la mise en œuvre sur le terrain des projets d'appui à l'adhésion à la Convention et à la mise en œuvre de celle-ci.

C. Eaux souterraines transfrontières

28. Le Président du Conseil juridique a présenté l'«Étude sur l'application de la Convention aux eaux souterraines: recueil explicatif des formulations de la Commission économique pour l'Europe en matière de réglementation» (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/3) et le projet de dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières (ECE/MP.WAT/2012/L.5). L'étude a démontré la nécessité de mettre au point les dispositions types recommandées par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et par le Bureau, et a servi de fondement à ces dispositions types.

29. Plusieurs délégations ont pris la parole pour se féliciter de la mise au point des dispositions types relatives aux eaux souterraines transfrontières, qui constitue une mesure opportune et appropriée, vu que les eaux souterraines entraînent dans le champ d'application de la Convention. Elles ont souligné l'importance croissante des eaux souterraines, en particulier dans un contexte de changements climatiques et d'utilisation croissante de ces eaux. L'UNESCO a dit sa satisfaction de voir que la Convention contribuait au développement du droit international dans le domaine des eaux souterraines et a exprimé son souhait de poursuivre sa coopération avec la Convention dans ce domaine.

30. En réponse aux questions posées sur le statut des dispositions types, le Président du Conseil juridique a précisé que celles-ci fournissaient une orientation par l'exemple, mais ne revêtaient pas de caractère obligatoire. La souplesse qui les caractérisait préparait le terrain à l'élaboration de normes plus strictes, comme l'avaient décidé les Parties.

31. La Réunion des Parties a:

a) Pris note de l'étude sur l'application de la Convention aux eaux souterraines;

b) Adopté la décision VI/2 relative aux dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières (voir ECE/MP.WAT/37/Add.2) ainsi que les dispositions types contenues dans le document publié sous la cote ECE/MP.WAT/2012/L.5;

c) Convenu d'inclure la gestion des eaux souterraines transfrontières dans le programme de travail pour 2013-2015 en tant que question transversale à intégrer dans tous les domaines du programme.

D. Évaluation de l'état des eaux transfrontières

32. Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a fait rapport sur les principales activités menées dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation depuis 2010, en particulier la *Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières*⁴, qui avait été lancée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011).

33. De nombreuses délégations ont dit être satisfaites de la deuxième évaluation et ont encouragé les Parties à l'utiliser pour l'adoption de politiques et de mesures de gestion des eaux nationales et transfrontières.

34. Après un exposé du secrétariat (voir ECE/MP.WAT/2012/2), la Réunion des Parties a examiné les actions futures dans le domaine, en particulier la proposition tendant à élaborer une édition spéciale de l'évaluation thématique des liens écosystémiques entre l'eau, l'alimentation et l'énergie d'ici à 2015.

35. Dans le débat qui a suivi, l'accent a été mis sur la nécessité d'inclure les services écosystémiques dans l'évaluation des liens et sur l'importance de l'eau pour la production alimentaire, en particulier au vu de l'accroissement démographique et des effets des changements climatiques. L'accent a aussi été mis sur le fait que l'agriculture pouvait aider à surmonter les difficultés liées à ces liens écosystémiques, de même que celles liées à la gestion des terres. Des délégations ont émis le souhait que l'évaluation des liens soit assortie de recommandations pertinentes quant aux politiques à mener. Le représentant du projet PNUD/FEM «Réduire la dégradation transfrontière du bassin hydrographique du Kura-Aras» a plaidé pour une collaboration avec les projets transfrontières existants.

36. La Finlande et la Suisse ont fait connaître leur intention de poursuivre le financement des travaux d'évaluation des eaux transfrontières, la Finlande continuant d'assumer un rôle de direction. Le SEI et le SIWI ont conjointement offert d'apporter un appui à la préparation des évaluations des liens. Le Partenariat mondial pour l'Eau-Méditerranée, le RIOB et l'UNESCO ont déclaré être disposés à coopérer à l'entreprise. Certaines délégations, dont celle des Pays-Bas et du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États d'Asie centrale, ont indiqué qu'elles envisageaient de proposer un bassin transfrontière à l'évaluation thématique. Le représentant de la Thaïlande a proposé le Mékong et le délégué de la République démocratique du Congo le bassin du lac Tchad, en tant que possibles candidats à l'évaluation.

37. Le représentant de l'AEE, rappelant l'évaluation des évaluations faite par l'Agence en 2011, a souligné l'importance qu'il y avait à mettre en place l'infrastructure d'information nécessaire et a cité le Système de partage d'informations sur l'environnement comme exemple utile. L'AEE a reconfirmé être disposée à collaborer avec la Convention dans de futures évaluations d'eaux transfrontières.

⁴ Publication des Nations Unies, Numéro de vente: E.11.II.E.15. Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=26343&L=0>.

38. La Réunion des Parties a:

a) Accueilli avec une vive satisfaction la deuxième évaluation et a réitéré l'importance des évaluations régulières pour suivre l'état des ressources en eaux transfrontières dans la région de la CEE – et au-delà, le cas échéant – afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention;

b) Remercié la Finlande d'avoir assumé la direction de la deuxième évaluation et d'avoir fourni un soutien technique et financier pour ladite évaluation, et a accueilli favorablement le fait que la Finlande dirigera les activités concernant les liens écosystémiques entre l'eau, l'alimentation et l'énergie dans le cadre du programme de travail pour 2013-2015;

c) Remercié en outre tous les autres donateurs qui ont contribué à cette initiative – les Gouvernements slovaque, suisse, suédois, allemand, hongrois, néerlandais et géorgien – pour leur soutien financier;

d) Remercié aussi tous les partenaires, l'IWAC, le secrétariat de la Convention de Ramsar, la Base de données des ressources mondiales du PNUE (PNUE/GRID-Europe), l'IGRAC et le Partenariat mondial pour l'Eau-Méditerranée ainsi que les commissions des bassins du Danube, de l'Elbe, de la Meuse, de la Moselle et de la Sarre, de l'Oder, du Rhin, de la Save et de l'Escaut pour leurs contributions de fond;

e) Remercié toutes les Parties, les non-Parties ainsi que les pays non membres de la CEE et les experts concernés qui ont fourni des informations et des données;

f) Pris note des enseignements tirés de la deuxième évaluation et décidé que la troisième évaluation globale serait réalisée six à huit ans après la deuxième évaluation;

g) Approuvé le concept d'évaluation thématique mettant l'accent sur les liens écosystémiques entre l'eau, l'alimentation et l'énergie, tout en reconnaissant les difficultés à venir et la nécessité de mettre à contribution différents secteurs et experts;

h) Invité les pays et les organes communs qui partageaient des bassins transfrontières à indiquer, le 31 janvier 2013 au plus tard, s'ils souhaitaient participer à l'évaluation thématique;

i) Décidé de mettre sur pied une Équipe spéciale sur les liens écosystémiques entre l'eau, l'alimentation et l'énergie, et de la charger de la préparation, avec le concours du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'évaluation thématique en vue de la publication de celle-ci avant la septième session de la Réunion des Parties, et de la préparation d'une analyse pour délimiter le champ de la troisième évaluation globale et, le cas échéant, de l'établissement d'un avant-projet pour ladite session;

j) Appelé à la participation et à la contribution actives des partenaires à l'Équipe spéciale et à la préparation de l'évaluation des liens, en s'appuyant sur les enseignements positifs de la deuxième évaluation;

k) Appelé les donateurs à mobiliser les fonds nécessaires pour financer cette tâche importante.

E. Surveillance et évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations

39. Un représentant de l'Office international de l'eau a informé les participants d'un projet mis en œuvre conjointement avec l'IWAC «Renforcement des capacités pour la gestion et l'échange de données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources

en eau transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale», notamment des résultats et des enseignements tirés ainsi que des progrès réalisés dans les deux bassins transfrontières pilotes de la mer d'Aral et du Dniestr. Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités en matière de gestion des données dans la sous-région. À cet égard, il a recommandé l'inclusion d'une composante de données dans tous les accords relatifs aux eaux transfrontières et la mise au point, entre autres, de séries régionales de données de référence. Plusieurs pays ont déclaré être disposés à partager les données d'expérience qu'ils avaient tirées du projet.

40. S'agissant des travaux futurs dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, l'OMM a proposé que l'on tienne compte des avancées réalisées par Open Geospatial Consortium en matière de formatage des données à transférer et de description des caractéristiques hydrologiques.

41. La Réunion des Parties a:

- a) Félicité l'Office international de l'eau et l'IWAC pour les progrès réalisés dans le projet de renforcement des capacités dans la sous-région;
- b) Encouragé les organisations chefs de file du projet à partager les données d'expériences et les enseignements tirés de celui-ci;
- c) Remercié le Fonds français pour l'environnement mondial de l'appui qu'il a fourni.

F. Eau et écosystèmes

42. La Réunion des Parties a passé en revue les progrès réalisés dans les projets pilotes sur les paiements pour les services rendus par les écosystèmes (PES). L'Arménie a fait part des résultats du projet pilote sur l'introduction de systèmes de PES dans le bassin du cours supérieur du fleuve Hrazdan. Les Pays-Bas ont annoncé que le projet germano-néerlandais dans le bassin transfrontière du Vecht entrerait dans la phase de l'examen de la pertinence du PES dans la pratique, après une phase initiale durant laquelle les services pertinents avaient été recensés. Le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale a rendu compte des différentes initiatives visant à promouvoir le PES en Asie centrale, en particulier à l'occasion d'événements organisés pour le renforcement des capacités et le réseautage au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ouzbékistan.

43. La Suisse a informé les participants des conclusions des ateliers «Paiement pour les services rendus par les écosystèmes: quel rôle pour une économie verte?» (4 et 5 juillet 2011) et «L'eau et les forêts dans les terres arides: un cercle vertueux – échange d'informations de la Méditerranée à l'Asie centrale» (7 et 8 juillet 2011), qui ont été organisés à Genève par la CEE et la FAO dans le cadre de la Semaine des forêts et de l'eau.

44. La Réunion des Parties a:

- a) Reconfirmé l'importance des écosystèmes dans la gestion des eaux transfrontières et l'intérêt des travaux novateurs réalisés dans ce domaine au titre de la Convention;
- b) Exprimé sa gratitude à la Suisse pour avoir assumé la direction des travaux dans ce domaine d'activité;
- c) Décidé que les travaux sur l'eau et les écosystèmes devraient constituer un domaine transversal qui serait pris en compte dans le programme de travail pour 2013-2015 dans différents domaines d'activité, en particulier en tant que point important dans l'évaluation des liens eau-alimentation-énergie.

G. L'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

45. Le Coprésident néerlandais de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat a rendu compte des travaux réalisés dans ce domaine depuis 2010 et a présenté les futures activités prévues dans le cadre du programme des projets pilotes et du mécanisme pour l'échange de données d'expérience sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (voir ECE/MP.WAT/2012/3).

46. Le Secrétaire exécutif de la Commission internationale du bassin de la Save a présenté les progrès réalisés dans le projet du bassin de la Save. La Lituanie et le Bélarus ont rendu compte de l'état d'avancement du projet relatif à la gestion du bassin du fleuve Niémen et à l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin, en soulignant le caractère novateur du projet en termes d'évaluation de la qualité de l'eau, de coopération entre pays membres et pays non membres de la CEE et de résultats. La République de Moldova a informé la Réunion des progrès réalisés dans le projet du Dniestr et exprimé l'espoir que le projet se poursuivrait. Le Luxembourg a présenté les activités d'adaptation concernant le Rhin, en particulier la récente étude sur les scénarios futurs pour ce fleuve.

47. Le RIOB a accueilli avec satisfaction le projet de création, en coopération avec la Convention, d'un réseau mondial des bassins se préoccupant de l'adaptation aux changements climatiques, ce projet émanant du sixième Forum mondial de l'eau. Les résultats et les enseignements tirés devraient être présentés au prochain Forum mondial de l'eau en 2015. Le représentant de l'OMM aussi a exprimé sa satisfaction pour la coopération constructive avec la CEE et a déclaré être disposé à poursuivre cette coopération.

48. Un représentant de Rivers without Boundaries Coalition a présenté les progrès réalisés dans le projet «Assèchement de la Dauria». Un représentant de la Fédération de Russie a souligné l'importance des travaux dans la région de l'Amour, compte tenu de la vulnérabilité et de la variabilité fortes causées dans la région par les changements et la cyclicité climatiques. De plus, puisqu'un tel projet offrirait l'occasion d'associer la Mongolie et la Chine, il pourrait donc contribuer à la mondialisation de la Convention.

49. L'Azerbaïdjan a dit souhaiter la mise en œuvre d'un projet transfrontière sur l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du fleuve Alazani en coopération avec la Géorgie, le projet devant être lié au nouveau projet PNUD/FEM relatif à l'adaptation aux changements climatiques et aux inondations en Azerbaïdjan.

50. Le Partenariat mondial pour l'Eau-Méditerranée a informé les participants de ses activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et a offert sa coopération dans le cadre du projet du Partenariat mondial sur la variabilité en Méditerranée.

51. La Réunion des Parties a:

a) Réaffirmé l'importance des travaux sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte transfrontière, et a pris note avec satisfaction des travaux accomplis par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat en 2010-2012 ainsi que des progrès réalisés dans le cadre des projets pilotes;

b) Remercié les deux Coprésidents de l'Équipe spéciale, les Pays-Bas et l'Allemagne, pour leur direction avisée des activités en 2010-2012, et a exprimé sa gratitude aux Pays-Bas et à la Suisse qui se sont déclarés disposés à coprésider l'Équipe spéciale en 2013-2015;

c) Remercié aussi tous les donateurs, partenaires et organisations qui avaient permis l'exécution des activités relatives aux changements climatiques en 2010-2012, en particulier la Finlande, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse;

d) Décidé d'inclure le domaine d'activité «Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières» dans le projet de programme de travail pour 2013-2015 et a chargé l'Équipe spéciale de l'eau et du climat d'élaborer à temps, avec le concours du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, un recueil des enseignements à retenir et des bonnes pratiques concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, pour sa publication avant la septième session de la Réunion des Parties;

e) Accueilli favorablement les bassins qui ont déjà exprimé leur souhait de s'associer au programme des projets pilotes et de réseau de bassins dans le domaine de l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte transfrontière, et a invité les pays et les organes communs qui partageaient des bassins transfrontières partout dans le monde à faire savoir au plus tard le 31 janvier 2013 s'ils souhaitaient s'associer au programme;

f) Invité les Parties et d'autres partenaires à soutenir la mise en œuvre des activités sur l'eau et les changements climatiques en fournissant des compétences et des ressources financières.

H. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales

52. La Roumanie, en sa qualité de Président du Groupe de travail pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale de l'Initiative de l'UE sur l'eau, a rendu compte des progrès réalisés et des activités prévues pour 2013-2015 dans le contexte de l'Initiative de l'UE sur l'eau et ses Dialogues sur les politiques nationales (DPN) concernant les activités de gestion intégrée des ressources en eau menées avec le concours de la CEE et les activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement menées avec le concours de l'OCDE. Les participants ont été informés en particulier des processus de dialogue en cours de la gestion intégrée des ressources en eau en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République de Moldova, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine (voir ECE/MP.WAT/2012/4).

53. L'UE s'est dite satisfaite des progrès réalisés dans la réforme du secteur de l'eau au niveau national et s'est félicitée des engagements pris dans les pays participants au sujet des DPN de l'Initiative de l'UE sur l'eau. Elle a exhorté les pays à poursuivre les efforts qu'ils déployaient dans les DPN et a exprimé son engagement à collaborer dans le domaine de la gestion de l'eau.

54. Le Président a transmis le message de l'OCDE concernant son engagement à poursuivre son appui aux DPN relatifs à l'approvisionnement en eau et l'assainissement, de même qu'aux aspects financier et économique de la gestion des ressources en eau.

55. L'Azerbaïdjan a accueilli avec satisfaction l'assistance du DPN qui a permis d'incorporer les principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans les politiques nationales de l'eau par la mise au point d'une stratégie nationale de l'eau. La Géorgie a indiqué que, dans le cadre de son DPN, elle travaillait à l'élaboration d'une nouvelle législation relative à l'eau fondée sur les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, qu'elle avait fixé des cibles conformes au Protocole sur l'eau et la santé et avait renforcé sa coopération avec l'Azerbaïdjan en matière de gestion des ressources en eau. Le Tadjikistan a expliqué le rôle du DPN dans le regroupement de tous les secteurs

intéressés par la conception de futures politiques de l'eau. Le Turkménistan a mis en exergue l'accent que son DPN mettait sur le renforcement de la législation relative à l'eau. La République de Moldova a décrit la contribution de son processus de DPN à ses efforts tendant à améliorer le traitement des eaux usées, à concevoir une stratégie d'adaptation de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées aux changements climatiques, à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, et à promouvoir l'application du Protocole sur l'eau et la santé. Le Kirghizistan a souligné le rôle de son DPN en matière de fourniture de plates-formes régulières de discussion et de traitement des questions liées à l'eau. L'Arménie a décrit les travaux qui étaient effectués dans le cadre de son DPN sur les instruments économiques de la gestion de l'eau.

56. Au niveau international, le Partenariat mondial pour l'Eau-Méditerranée a mis l'accent sur l'importance de l'échange entre les régions de l'Initiative de l'UE sur l'eau des données d'expérience tirées des DPN. L'Estonie a dit être disposée à partager son expérience en matière de plans de gestion des bassins fluviaux dans le cadre des DPN.

57. La Réunion des Parties a:

a) Reconfirmé le rôle important des DPN dans la promotion de l'application de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé, dans le rapprochement progressif de la législation de l'UE et dans l'amélioration de la coopération transfrontière;

b) Reconnu le ferme engagement des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en faveur des DPN et leur forte appropriation de ce processus;

c) Remercié la Roumanie et la Commission européenne pour avoir assumé la direction de ce domaine d'activité et lui avoir apporté leur appui, a remercié les autres pays et organisations partenaires de leur appui aux DPN, et a remercié l'OCDE de son solide partenariat et de sa coopération effective;

d) Décidé de poursuivre le processus de dialogue politique concernant la gestion intégrée des ressources en eau et d'inscrire des activités pertinentes dans le programme de travail pour 2013-2015;

e) Accueilli avec satisfaction les contributions extrabudgétaires apportées par la Commission européenne pour la période 2012-2015 dans le cadre de la mise en œuvre des DPN;

f) Invité les Parties à la Convention à envisager de contribuer à nouveau aux activités, que ce soit financièrement ou matériellement par la désignation d'experts ou d'autres moyens d'assistance, en soulignant l'excellent rapport coût-efficacité que présentaient les DPN.

I. Eau et accidents industriels

1. Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

58. Le Coprésident hongrois du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels a rendu compte des activités du Groupe, en mettant l'accent sur les difficultés que celui-ci avait rencontrées en raison de la faible participation des experts et en encourageant les experts dans le domaine de l'eau et des accidents industriels intéressés à contribuer plus activement aux activités du Groupe. Le Coprésident a aussi présenté les travaux exécutés et les mesures visant à mettre la dernière main au projet de directives pour l'établissement des plans types d'intervention d'urgence.

59. Le Coprésident a aussi présenté les conclusions du séminaire organisé à l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'accident survenu à l'usine

Sandoz (Bonn, Allemagne, les 8 et 9 novembre 2011), en mettant l'accent en particulier sur les risques persistants de pollution accidentelle des eaux transfrontières.

60. La Réunion des Parties a:

a) Remercié le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels pour les activités menées jusque-là et a pris note de l'exposé du Coprésident;

b) Exprimé ses remerciements à l'Allemagne pour avoir organisé le séminaire à l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'accident survenu à l'usine Sandoz;

c) Décidé que le projet de directives pour l'établissement des plans types d'intervention d'urgence conçu par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels devrait être présenté au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau lors de la réunion de septembre 2013 de celui-ci.

2. **Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières**

61. Le Chef de la Section de la coopération transfrontière de la Division de l'environnement de la CEE a rendu compte aux participants des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'approche à trois étapes définie d'un commun accord par les bureaux de la Convention sur les accidents industriels et de la Convention sur l'eau afin de promouvoir conjointement l'entrée en vigueur du Protocole sur la responsabilité civile. L'étude commandée par le secrétariat pour mettre en œuvre la première étape avait montré qu'il n'y avait pas d'incompatibilité fondamentale avec la Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux (Directive sur la responsabilité environnementale) et que les régimes de responsabilité respectifs étaient complémentaires plutôt que contradictoires. L'étude concluait en outre que rien dans le droit communautaire ni dans le droit international n'empêchait l'un ou l'autre des États membres de l'UE de ratifier le Protocole.

62. L'orateur a aussi fait savoir que la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels avait, lors de sa septième réunion (Stockholm, 14–16 novembre 2012), pris note de l'étude et avait décidé de poursuivre la mise en œuvre de la deuxième étape de l'approche définie d'un commun accord.

63. Le représentant de l'UE a informé les participants que l'UE n'était pas actuellement en mesure de ratifier le Protocole en raison de certains points en suspens et du prochain examen de la Directive sur la responsabilité environnementale. La Grèce s'est dite satisfaite des conclusions de l'étude et a apporté un ferme soutien à la poursuite de la mise en œuvre de l'approche à trois étapes définie d'un commun accord par les deux bureaux.

64. La Réunion des Parties a:

a) Pris note de l'étude faite par le consultant au titre de la première étape pour mieux comprendre la nature des dispositions législatives nationales nécessaires à l'application du Protocole sur la responsabilité civile, compte tenu des différences entre celui-ci et d'autres instruments traitant de la responsabilité civile;

b) Décidé de poursuivre l'étude en passant à la deuxième étape, dans la limite des fonds disponibles;

c) Demandé aux pays d'exprimer leur souhait à être associés à la deuxième étape, à savoir aux études de cas basées sur des hypothèses d'accidents réalistes pour comprendre les conséquences, y compris positives, de la mise en œuvre du Protocole et/ou d'autres instruments.

V. Ouverture de la Convention

65. La Réunion a pris note des conclusions de la Conférence internationale sur la coopération transfrontière Europe-Asie dans le domaine de l'eau (Genève, 15 et 16 décembre 2011) et de la Table ronde internationale sur la gestion transfrontière des ressources en eau dans le sud de la Méditerranée ainsi que d'autres efforts tendant à faire participer des pays non membres de la CEE aux activités de la Convention et à promouvoir la Convention au-delà de la région. La récente Table ronde avait eu pour résultat une meilleure compréhension des dispositions de la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Conventions des Nations Unies sur les cours d'eau) et une demande d'activités supplémentaires de renforcement des capacités en matière de gestion des eaux transfrontières en faisant participer les pays du sud de la Méditerranée. Le Président a aussi rendu compte de la séance organisée sur la Convention sur l'eau lors de l'atelier régional sur les projets internationaux de l'eau en Afrique organisé par l'International Waters Learning and Exchange Resource Network (IW:LEARN) du FEM à Addis-Abeba le 14 novembre 2012.

66. Compte tenu du grand intérêt manifesté lors de ces événements par des pays non membres de la CEE à l'égard de la Convention sur l'eau, les participants ont examiné le projet de décision sur la procédure pour une adhésion simplifiée de pays non membres de la CEE (ECE/MP.WAT/2012/L.6). Le secrétariat a informé la Réunion que, à la demande du Bureau, un avis sur le projet de décision avait été demandé à la Section des traités de l'ONU, laquelle avait estimé que le module supplémentaire A n'était pas juridiquement valable, le dépositaire ne pouvant accepter le dépôt des instruments avant que les conditions posées pour les amendements n'aient été remplies. Le secrétariat avait été invité à diffuser le document officiel avec l'avis de la Section des traités de l'ONU.

67. Par la suite, les Parties ont fait connaître leurs positions sur le projet de décision. Pour concilier les différentes vues, la Réunion des Parties a mis sur pied un groupe ad hoc chargé de réviser le projet de décision. Le groupe ad hoc a mené à bien ce travail de révision et la décision a ainsi pu être adoptée par consensus.

68. Les participants ont aussi examiné la relation entre la Convention et la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau, qui devrait bientôt entrer en vigueur. À ce sujet, la Finlande a rendu compte de la manifestation parallèle organisée le 28 novembre sur les deux Conventions et lors de laquelle il avait été conclu que celles-ci devraient être appliquées conjointement et qu'un cadre institutionnel cohérent et logique devrait être créé.

69. Le secrétariat a indiqué aux participants que le Guide pour l'application de la Convention (ECE/MP.WAT/2009/L.2), après l'adoption de celui-ci par la dernière Réunion des Parties, avait été abondamment utilisé dans les activités de renforcement des capacités concernant la Convention dans la région de la CEE et au-delà. Malheureusement, faute de moyens, le Guide n'avait pas encore été imprimé. Les participants ont toutefois relevé que le Guide n'était plus à jour et que certains de ses aspects induisaient en erreur quant à la prochaine ouverture mondiale de la Convention et à l'adhésion de pays non membres de la CEE.

70. La Réunion des Parties a:

a) Adopté la décision VI/3 sur l'adhésion de pays non membres de la CEE, telle que révisée durant la session (voir ECE/MP.WAT/37/Add.2);

b) Incité les non-Parties qui procédaient alors à la ratification, l'acceptation ou l'approbation de la Convention à ratifier, accepter ou approuver simultanément les amendements aux articles 25 et 26;

c) Décidé d'inclure un domaine d'activité sur l'«Extension du champ d'application de la Convention à des pays situés hors de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe» dans le programme de travail 2013-2015, y compris un sous-point sur la promotion des synergies avec la Convention sur les cours d'eau;

d) Encouragé les Parties, en particulier celles qui étaient aussi Parties à la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau, de poursuivre les discussions sur la manière d'assurer des synergies entre les deux Conventions, y compris pour ce qui concerne le futur possible cadre institutionnel pour les deux Conventions;

e) Encouragé les pays non membres de la CEE à participer aux activités prévues dans la Convention avant son ouverture officielle, et encouragé les donateurs à fournir un financement pour faire participer des pays non membres de la CEE aux activités de la Convention;

f) Demandé au secrétariat, sous la direction du Bureau, de réviser le Guide pour l'application de la Convention, afin de tenir compte de l'ouverture de la Convention à l'adhésion de pays non membres de la CEE, et d'imprimer le Guide dans toutes les langues des Nations Unies, selon que de besoin.

VI. Coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé

71. Le Président de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé a rendu compte à la Réunion des progrès accomplis et des activités futures prévues dans le cadre du programme de travail pour 2011-2013 du Protocole ainsi que de la coopération en cours et future entre la Convention et le Protocole.

72. MAMA-86 a rendu compte des résultats positifs du projet tendant à faire mieux connaître la Convention et le Protocole, et à renforcer le rôle de la société civile dans leur promotion et leur application. Elle a souligné le rôle important que les ONG pourraient jouer dans l'application des deux instruments.

73. La Réunion des Parties a:

a) Réitéré l'importance de la coopération entre la Convention et le Protocole sur l'eau et la santé, et a exprimé sa satisfaction devant la coopération passée dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et en ce qui concernait les DPN de l'Initiative de l'UE sur l'eau;

b) Décidé de renforcer davantage la coopération entre les deux instruments, en particulier dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de l'étude thématique sur les liens écosystémiques entre l'eau, l'énergie et l'alimentation dans les bassins transfrontières, et des DPN de l'Initiative de l'UE sur l'eau;

c) Chargé le Bureau et son président d'examiner plus en détail les options pour ladite coopération, et invité la Réunion des Parties au Protocole à mettre l'accent sur cette coopération dans le futur programme de travail pour 2014-2016 devant être adopté à la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole.

VII. Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et partenaires internationaux

74. La Réunion des Parties a été informée du processus de coopération et de coordination entre les présidents des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement et le Comité des politiques de l'environnement qui avait abouti, entre autres, à une position commune sur la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence de Rio+20).

75. Le FEM a rendu compte de ses projets dans le domaine des eaux transfrontières et a mis en exergue les possibilités de renforcement de la collaboration avec la Convention, en particulier entre la Convention et l'IW:LEARN du FEM. L'Italie a, au nom du Bureau, présenté un projet de décision sur la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (ECE/MP.WAT/2012/L.7). Plusieurs délégations ont pris la parole pour soutenir avec force le projet de décision. La Réunion a aussi relevé l'importance de l'appui aux eaux internationales dans les négociations pour la prochaine reconstitution des ressources du FEM.

76. L'UNESCO a présenté les activités qu'elle menait à l'appui de la coopération en matière d'eaux transfrontières, en particulier des eaux souterraines, a rappelé la coopération passée avec la Convention – en particulier dans la préparation de la deuxième évaluation et au travers de sa promotion des produits de la Convention en Amérique latine – et a dit être disposée à renforcer la coopération visant à promouvoir la Convention et ses directives. La Réunion des Parties a souligné l'importance de la coopération avec l'UNESCO et les résultats positifs obtenus de cette coopération, et a apporté son appui au projet de décision établi par le Bureau (voir ECE/MP.WAT/2012/L.8).

77. La FAO, le RIOB et la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aussi ont mis en exergue des travaux conjoints passés et ont exprimé leur souhait d'un renforcement de leur coopération dans le cadre du futur programme de travail. Le Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, la culture et le développement durable a aussi exprimé le même souhait.

78. Le Conseiller technique principal d'ONU-Eau a présenté les activités d'ONU-Eau, en particulier celles ayant trait à l'Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau en 2013 et à la Journée mondiale de l'eau. Avec le secrétaire de la Convention, il a encouragé les délégués à contribuer activement à la consultation thématique sur l'eau dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Des consultations directes faisant partie de ce processus devraient se tenir début 2013 en Suisse et aux Pays-Bas.

79. La Réunion des Parties a pris note des événements prévus en 2013 et qui devraient jouer un rôle important dans le débat sur le rôle de l'eau dans le programme de développement de l'après-2015 et dans les futurs objectifs de développement durable, à savoir la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération relative à l'eau devant se tenir à Douchanbé en août 2013 et le Sommet sur l'eau devant se tenir à Budapest en octobre 2013.

80. Les Pays-Bas ont fait connaître les détails de la célébration de la Journée mondiale de l'eau qui se déroulera à La Haye.

81. La Réunion des Parties a:

a) Reconnu que la coopération établie avec les partenaires constituait une grande force pour les travaux menés dans le cadre de la Convention, qu'elle permettait d'améliorer la qualité des produits et l'impact des actions menées aux niveaux local, national et international, et qu'elle démultipliait l'efficacité de ces activités. La coopération avec les partenaires devrait revêtir encore plus d'importance après la prochaine ouverture

de la Convention. Elle a donc décidé que cette coopération devrait se poursuivre et être étendue davantage;

b) Remercié ces partenaires du soutien apporté jusque-là et les a invités à continuer de coopérer activement aux travaux menés dans le cadre de la Convention;

c) Décidé de rechercher de nouveaux partenaires qui peuvent être concernés par les activités prévues dans le programme de travail pour 2013-2015, de même que de nouveaux partenaires pour la mondialisation de la Convention;

d) Adopté la décision VI/4 sur la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial, et a remercié le FEM, en particulier son programme IW:LEARN, pour la coopération constructive qui avait déjà été instaurée;

e) Adopté la décision VI/5 sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et a remercié l'UNESCO pour la coopération fructueuse passée;

f) Exprimé sa satisfaction pour le travail accompli par ONU-Eau en vue du renforcement de la coordination et de la cohésion entre les entités des Nations Unies s'occupant des questions relatives à tous les aspects de l'eau douce;

g) Souligné l'importance des discussions sur le programme du développement de l'après-2015, notamment les consultations en cours sur l'eau, et a appelé les Parties, les non-Parties et les organisations partenaires à redoubler d'efforts pour que l'eau occupe une place à elle seule dans les futurs objectifs du développement durable.

VIII. Vision de l'avenir de la Convention sur l'eau

82. La Réunion des Parties a accueilli favorablement la vision de l'avenir de la Convention (ECE/MP.WAT/2012/L.2) présentée par le Vice-Président d'Italie, en soulignant qu'elle devrait devenir un des instruments clefs pour faire connaître la Convention et la promouvoir partout dans le monde.

83. La Commission européenne a informé les participants de la récente publication d'un plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe⁵, qui revêtait une grande pertinence pour de nombreuses activités menées dans le cadre de la Convention, et aussi de l'adoption du septième Programme d'action pour l'environnement de l'UE.

84. La Réunion des Parties a:

a) Adopté la vision de l'avenir de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux;

b) Encouragé les organes créés en vertu de la Convention, les points focaux et les autres acteurs à utiliser la vision lorsqu'ils examinent et adoptent de futures activités visant à promouvoir et à appliquer la Convention;

c) Accueilli avec satisfaction la Communication de la Commission sur le plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe, et a décidé d'en tenir compte dans les futures activités qui seront menées dans le cadre de la Convention.

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions: Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe (COM/2012/0673 final).

IX. Programme de travail pour 2013-2015, mandat des organes chargés de son exécution et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

85. Sur la base des discussions sur les autres points, la Réunion des Parties a examiné son programme de travail pour 2013-2015.

86. Plusieurs représentants de pays non membres de la CEE ont confirmé leur souhait de prendre part à de futures activités. Le Bangladesh a demandé des précisions et de bonnes pratiques relatives à la création et au fonctionnement d'organismes communs. Un représentant de la Colombie a dit que son pays allait évaluer la pertinence d'adhérer à la Convention et l'intérêt qu'une telle adhésion comporterait pour lui et a demandé un renforcement de capacités spécifiques concernant la Convention et des informations sur ce que celle-ci représentait pour les pays d'Amérique latine.

87. Le Maroc et le Honduras aussi ont exprimé leur souhait de prendre part aux activités de la Convention, en particulier celles concernant l'échange des données d'expérience, y compris celles tirées de leur propre expérience. La République islamique d'Iran a annoncé le projet d'organisation d'un atelier sur la coopération transfrontière au début de l'année 2013, et a invité les représentants des Parties et le secrétariat à y participer et à y présenter la Convention. Le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau et la Palestine également ont demandé le renforcement des capacités et l'assistance technique liée à la Convention.

88. L'Afghanistan s'est félicité du démarrage récent du projet de coopération avec le Tadjikistan, et a souligné que les résultats de ce projet devraient être partagés avec les décideurs et que davantage d'appui et de renforcement des capacités concernant la Convention étaient nécessaires.

89. Le FEM et la CESAO ont confirmé être disposés à promouvoir la Convention dans la région du sud de la Méditerranée. La Croix verte internationale aussi a offert de poursuivre son activité de renforcement des capacités concernant la Convention en même temps que des capacités concernant la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau.

90. La Réunion des Parties a souligné l'importance de faire en sorte que des liens clairs soient établis entre les travaux qui sont faits dans le cadre des DPN et ceux effectués dans d'autres domaines d'activité, tels que les liens écosystémiques entre eau-alimentation-énergie.

91. S'agissant du nouveau domaine d'activité 3 «Quantifier les avantages de la coopération transfrontière», la Réunion des Parties a décidé en tant que première étape de mettre au point une approche pour identifier, quantifier et communiquer les avantages de la coopération en matière d'eaux transfrontières et, par la suite, de produire, publier et imprimer une note d'orientation sur le sujet. Le secrétariat a été invité à imprimer cette note d'orientation à temps pour la prochaine session de la Réunion des Parties. Le domaine d'activité proposé a été considéré comme novateur à de nombreux égards et plusieurs pays ont exprimé leur souhait et désir d'y contribuer financièrement.

92. Enfin, la Réunion a examiné la question du financement du programme de travail. La Norvège a annoncé qu'elle accroîtrait son appui aux DPN, au Comité d'application et aux activités de renforcement des capacités. La Suisse a annoncé qu'elle apporterait un appui financier aux travaux portant sur l'ouverture de la Convention, la quantification des avantages, l'évaluation des liens écosystémiques entre eau-alimentation-énergie, et l'adaptation aux changements climatiques.

93. La Réunion des Parties a:

- a) Remercié les Parties et les organisations qui ont assumé la direction des activités sur lesquelles était fondé le projet de programme pour 2013-2015 et leur ont apporté leur appui;
- b) Décidé de ne pas poursuivre le projet sur les capacités de coopération dans le domaine de l'eau, mais, à la place, de renforcer les capacités par des ateliers thématiques figurant dans le programme de travail;
- c) Adopté le programme de travail, les organes chargés de le mettre en œuvre et le budget tel qu'amendé durant la session (ECE/MP.WAT/37/Add.1);
- d) Exprimé sa reconnaissance aux Parties et organisations qui se sont déjà dites disposées à jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre du programme de travail pour 2013-2015;
- e) Demandé aux Parties, non-Parties et organisations pertinentes de contribuer activement aux activités inscrites dans le programme de travail, y compris par des contributions financières et en nature.

X. Centre international d'évaluation de l'eau

94. Le directeur de l'IWAC a rendu compte des progrès réalisés par l'IWAC depuis la cinquième session de la Réunion des Parties. Ensuite, la Slovaquie a annoncé sa décision de cesser d'abriter l'IWAC à la fin 2012 au plus tard pour des raisons financières, tout en indiquant être prête à faciliter la période de transition.

95. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction en ce qui concernait les travaux de l'IWAC. Les participants ont reconnu que le fait que la Slovaquie ait décidé de ne plus abriter l'IWAC affecterait le programme de travail, puisqu'il avait été envisagé de faire participer l'IWAC à plusieurs domaines d'activité.

96. La Réunion des Parties a:

- a) Réaffirmé l'importance du rôle joué par l'IWAC dans la mise en œuvre de la Convention et de son programme de travail;
- b) Remercié le Gouvernement slovaque d'avoir accueilli l'IWAC et soutenu ses travaux de 2009 à 2012, a exprimé des remerciements particuliers au directeur et au personnel de l'IWAC pour leur dévouement, et a pris note de la décision du Gouvernement slovaque de cesser d'abriter l'IWAC;
- c) Encouragé les Parties à explorer la possibilité d'apporter un soutien à l'IWAC à partir de 2013 et à en informer le secrétariat;
- d) Chargé le Bureau d'examiner de possibles futurs arrangements concernant l'IWAC.

XI. Élection du Bureau

97. La Réunion des Parties a:

- a) Élu les membres du Bureau comme suit: M. Massimo Cozzone (Italie), Président; M. Serik Akhmetov (Kazakhstan), Vice-Président; M^{me} Maria Galambos (Hongrie), Vice-Présidente; M^{me} Heide Jekel (Allemagne), Coprésidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau; M^{me} Lea Kauppi (Finlande), Coprésidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau;

M. Vladimir Ivlev (Fédération de Russie), membre du Bureau; M. Harry Liiv (Estonie), membre du Bureau; M. Philippe Meunier (France), membre du Bureau; M^{me} Dragana Milovanovic (Serbie), membre du Bureau; M. Rafiq Verdiyev (Azerbaïdjan), membre du Bureau; M^{me} Sibylle Vermont (Suisse), membre du Bureau;

b) Exprimé ses profonds remerciements et sa gratitude à la Présidente sortante, M^{me} Sibylle Vermont, pour la manière avisée avec laquelle elle avait dirigé la Réunion des Parties, pour le soutien sans relâche qu'elle avait apporté à la Convention et pour le dévouement personnel dont elle avait fait preuve durant les trois dernières années;

c) Également remercié les présidents des organes créés en vertu de la Convention pour l'excellente qualité de leur travail.

XII. Date et lieu de la septième session de la Réunion des Parties

98. La Réunion des Parties a:

a) Remercié l'Italie, et en particulier le Ministère italien de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer, pour avoir organisé la sixième session de la Réunion des Parties et pour la chaleureuse hospitalité dont tous les délégués avaient été l'objet;

b) Remercié aussi la Chambre des députés d'Italie et son personnel pour avoir abrité la session et pour l'appui exceptionnel qu'ils avaient apporté à son organisation et à son déroulement;

c) Accueilli avec satisfaction l'offre de la Hongrie d'accueillir la septième session de la Réunion des Parties en 2015.

XIII. Présentation des principales décisions

99. La Réunion des Parties a:

a) Examiné et adopté les décisions prises pendant la session;

b) Chargé le secrétariat, en concertation avec le Bureau, d'établir la version définitive du rapport de sa sixième session.

XIV. Clôture de la session

100. La Présidente sortante, M^{me} Vermont, le Président nouvellement élu, M. Cozzone, et le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE ont prononcé des allocutions de clôture, en remerciant le pays hôte, les interprètes et le secrétariat pour une réunion couronnée d'un très grand succès.

Annexe

Résumé du Président sur le débat de haut niveau consacré au vingtième anniversaire de la Convention et à son ouverture à tous les États Membres des Nations Unies

A. Introduction

1. Le débat de haut niveau a été organisé en deux parties. La première partie a été principalement consacrée à des réalisations spécifiques faites dans le cadre de la Convention sur l'eau depuis 1992, aux défis restant à surmonter ainsi qu'aux perspectives d'avenir, en particulier compte tenu de l'ouverture de la Convention au reste du monde. La seconde partie du débat a porté sur les vues et attentes au regard de la mondialisation de la Convention sur l'eau. Chacune des parties a commencé par une réunion-débat, qui a été suivie d'interventions dans la salle. Le débat de haut niveau avait comme animateur M. Johan Kuylensstierna, Directeur exécutif du SEI, et a été présidé par M^{me} Vermont, Présidente de la Réunion des Parties.

2. Les orateurs lors de la première réunion-débat étaient M. Arben Demeti (Albanie), Vice-Ministre de l'environnement, des forêts et de l'administration des eaux, M^{me} Lea Kauppi (Finlande), Directrice générale de l'Institut finlandais de l'environnement, M. Peter Kovacs (Hongrie), Secrétaire d'État à l'eau, Ministère du développement rural, M. Ahmet Muhammedov (Turkménistan), Vice-Ministre de l'économie de l'eau, M^{me} Marina Seliverstova (Fédération de Russie), chef de l'Agence fédérale chargée des ressources en eau, et M. Uladzimir Tsalka (Biélarus), Ministre des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Les orateurs lors de la seconde réunion-débat étaient M. Mohanad Al-Shaibani (Iraq), Ministre chargé des ressources en eau, M. Alejandro Iza (UICN), chef du Programme relatif au droit de l'environnement, M. Moncef Rekaya (Tunisie), Directeur du département de l'hydraulique, Ministère de l'agriculture, M. Sujiro Seam (France), Directeur adjoint de la direction du développement et des biens publics mondiaux au Ministère des affaires étrangères, M. Ramesh Chandra Sen (Bangladesh), Ministre chargé de l'eau, et M. Ivan Zavadsky (secrétariat du FEM), spécialiste principal de la gestion des ressources en eau.

B. Principaux messages

3. L'eau est un bien commun; nous sommes tous investis d'une responsabilité la concernant. Dans nombre des interventions, la Convention sur l'eau a été associée à des termes comme confiance, ouverture et flexibilité, mais aussi – ce qui est plus important encore – stabilité et paix. Le nombre élevé de participants à la réunion et le nombre d'interventions faites au cours du débat de haut niveau par pratiquement toutes les Parties, de nombreuses non-Parties ainsi que plusieurs partenaires constituaient la preuve évidente du rôle important de la Convention et de la plate-forme de coopération et d'échange qu'elle offre.

4. Les participants ont souligné le fait que, durant les vingt dernières années, la Convention sur l'eau avait servi de modèle pour la coopération transfrontière dans la région paneuropéenne et aussi au-delà. Elle a servi de catalyseur dans les négociations en vue de la conclusion de nouveaux accords transfrontières ou de la création de nouvelles institutions transfrontières, ou encore pour le renforcement de tels accords et institutions ainsi que pour

l'amélioration de la gestion et de la gouvernance nationales des eaux, en les alignant sur les principes d'une gestion intégrée des ressources en eau. Les participants ont cité de nombreux accords transfrontières que la Convention avait renforcés, comme, par exemple, les accords sur le Danube, le Drin, les fleuves Chu et Talas, les accords bilatéraux entre le Kazakhstan et la Chine, entre la Roumanie et la République de Moldova, et de nombreux autres accords. Outre les pays, beaucoup d'organisations partenaires aussi ont affirmé que le cadre juridique de la Convention sur l'eau avait servi d'appui à leurs travaux.

5. Les participants au débat de haut niveau ont aussi souligné que la Convention avait apporté une contribution significative même dans les sous-régions où existaient des difficultés ou qui étaient exposés à des risques de conflits. De ce fait, le renforcement des capacités concernant la Convention et, de façon générale, en matière de droit international relatif à l'eau est particulièrement nécessaire pour dissiper les idées fausses et les erreurs d'interprétation.

6. Les participants ont souligné avec force la nature globale de la Convention, ses dimensions économique, sociale et environnementale ainsi que son objectif de promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau. Différentes activités menées dans le cadre de la Convention, comme les activités relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes, à l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, à l'eau et à la santé, et à l'avenir aux liens écosystémiques entre eau-alimentation-énergie, ont justifié le choix de cette approche.

7. Le cadre institutionnel pour l'appui à l'application de la Convention a été considéré comme revêtant une très grande importance. Les orateurs ont dit leur grande estime pour la plate-forme qu'offrait la Convention pour l'échange de données d'expérience et de connaissances entre les Parties, les non-Parties et d'autres acteurs, et ont plaidé pour la poursuite de ce rôle important et de son expansion au niveau mondial. Tous les participants – Parties, non-Parties de la région de la CEE et celles n'appartenant pas à cette région – ont exprimé leur désir de contribuer à la Convention et d'échanger les données de l'expérience acquise dans le cadre de la Convention.

8. Les participants ont souligné l'importance de l'application et le fait qu'elle devrait continuer à occuper une place de choix dans les travaux qui sont menés en vertu de la Convention. À cet égard, ils ont mis en exergue la valeur des différents documents d'orientation et des projets exécutés sur le terrain dans le cadre de la Convention, qui ont aidé les Parties et non-Parties à appliquer celle-ci et à améliorer la gestion de leurs eaux nationales. Pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, les DPN relevant de l'Initiative de l'UE sur l'eau étaient considérés comme tout particulièrement utiles.

9. En outre, les activités relatives au processus de surveillance et d'évaluation ont permis de garder trace des progrès accomplis dans l'application de la Convention et d'en orienter les travaux, pour que les défis qui se poseraient dans le domaine de l'application soient surmontés.

10. Les participants ont aussi souligné le fait que les activités menées dans le cadre de la Convention avaient évolué au fil du temps pour permettre de faire face à de nouveaux défis, comme l'avaient demandé les Parties. Par exemple, la mise sur pied du Comité d'application représentait une évolution novatrice majeure en matière de relations internationales dans le domaine de l'eau et allait aider les Parties et non-Parties à prévenir et à régler les différends liés à l'eau.

11. Les participants se sont dits préoccupés par le fait que l'accroissement de la population mondiale, avec des niveaux de richesse et de consommation qui ne cessaient de croître, et l'augmentation prévue de la production agricole et de la demande d'énergie primaire allaient avoir des conséquences d'une portée considérable sur les ressources en

eau. Par conséquent, un défi majeur qui allait se poser à l'avenir était le renforcement de la coopération intersectorielle et la reconnaissance du fait qu'une gestion équitable et durable de l'eau constituait une condition préalable du développement durable. Le débat en cours sur le programme du développement de l'après-2015 donnait une bonne occasion de mobiliser l'attention politique et l'action internationale nécessaires à cet égard. Un objectif de développement durable sur l'eau, avec une composante transfrontière, a été préconisé par certains participants.

12. De nombreux orateurs ont aussi abordé le défi croissant posé par les effets des changements climatiques dans la gestion des ressources en eau transfrontières et pour les secteurs liés à l'eau, ce qui conférait une pertinence sans cesse croissante aux activités d'appui de la Convention aux efforts communs d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières. Des participants ont en outre relevé que, non seulement de telles activités renforçaient la résilience des pays et leurs capacités en matière d'adaptation, mais qu'elles avaient induit une coopération transfrontière en général et que, dans certains cas comme dans le bassin du Neman, avaient permis de surmonter les difficultés et obstacles auxquels se heurtait la coopération. Des participants ont aussi souligné le fait que la Convention devrait jouer un rôle moteur dans la recherche de solutions mondiales aux changements climatiques.

13. Des participants venant de pays membres et de pays non membres de la CEE ont accueilli avec satisfaction l'entrée en vigueur le 6 février 2013 de l'amendement ouvrant la Convention à des pays non membres de la CEE, mais ont exhorté toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier les amendements dès que possible afin de permettre à des pays non membres de la CEE d'adhérer rapidement à la Convention.

14. La mondialisation de la Convention était considérée comme une importante occasion et une priorité stratégique pour l'avenir de la Convention. Les nombreuses interventions de pays non membres de la CEE lors du débat de haut niveau confirmaient de nouveau le très vif intérêt que ces pays attachaient à la Convention, à son cadre juridique et institutionnel, et à ses activités. À cet égard, les annonces faites par l'Iraq et la Tunisie au sujet de leur adhésion à la Convention quand cela serait possible ont été considérées comme bienvenues et comme d'importants messages politiques.

15. Il était évident que pareille mondialisation requérait une consolidation des activités de renforcement des capacités, et des pays non membres de la CEE ont appelé à la mobilisation à cette fin des Parties à la Convention et de leurs partenaires.

16. Des pays membres et des pays non membres de la CEE ont clairement exprimé la volonté d'apprendre de l'expérience tirée des pratiques de gestion des uns et des autres. L'accent a été mis avec force sur les possibilités offertes par la mondialisation de la Convention pour échanger des données d'expérience à l'échelle mondiale, pour apprendre les uns des autres, pour mettre en adéquation les besoins et pour renforcer l'appui politique à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.

17. Certains participants ont souligné le fait que la collecte de fonds pour la coopération transfrontière en général et pour la Convention en particulier était cruciale avec la mondialisation de la Convention, mais qu'elle s'avérerait difficile en ces temps de crise financière. La Convention a dès lors besoin de travailler avec d'autres partenaires, notamment des organismes de développement, tels que le FEM, les institutions financières internationales, etc. Les Parties ont été encouragées à user de leur influence politique pour accroître les ressources financières destinées à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, notamment à l'occasion de la prochaine reconstitution des ressources du FEM en 2013.

18. De nombreux orateurs ont aussi reconnu le fait que la mondialisation de la Convention nécessiterait une coopération encore plus importante avec plusieurs partenaires comme l'UE, les organismes et programmes compétents des Nations Unies, les commissions régionales des Nations Unies et d'autres accords environnementaux multilatéraux, notamment ceux dont s'occupait la CEE, et les commissions des bassins fluviaux. De nombreuses organisations – comme l'Observatoire du Sahara et du Sahel, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et la Communauté de développement de l'Afrique australe – ont fait état de leur souhait d'entretenir une plus importante coopération avec la Convention.

19. Les participants ont mis l'accent sur les importants produits et activités des partenaires sur lesquels la Convention pourrait et devrait s'appuyer, comme le plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe que l'UE vient d'élaborer.

20. De nombreux participants ont estimé qu'il était important pour l'avenir de clarifier la relation entre la Convention sur l'eau et la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau, afin de pouvoir mettre en place un cadre juridique international d'appui cohérent. Les deux Conventions ont été considérées comme pleinement compatibles, complémentaires et s'appuyant mutuellement. Elles devraient par conséquent être considérées et appliquées ensemble. Leurs synergies en termes d'activités et leur possible cadre institutionnel commun devraient être renforcés. À cette fin, de plus amples discussions entre les Parties s'imposaient.

21. Enfin, certains orateurs ont attiré l'attention sur l'occasion qu'offrait l'Année internationale de coopération dans le domaine de l'eau en 2013 et ont appelé la Convention, ses Parties, ses partenaires et son secrétariat à jouer un rôle actif durant l'année, afin de renforcer le soutien politique à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.
